

de ville de Calvados. La prestation porte sur la représentation de 3 spectacles dont une création unique les dimanches 7, 14, 21, 28 juillet et 4, 11, 18 août 2019.
Date limite de réception des offres : 2 avril 2019 à 16 h 00.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères :
1. critère prix : 30 points,
2. critère valeur technique : 70 points.
Numéro de référence attribué au marché : 2019-011.
Adresse de retrait du dossier de consultation et d'envoi des offres :
<https://demat.centraledesmarches.com/7045322>
Observations particulières : transmission des offres par voie électronique obligatoire.
Demande de renseignements techniques ou administratifs : service commun de la commande publique :
commande-publique@normandiecalvadospaysdauge.fr
Date d'envoi du présent avis : 12 mars 2019.

Communauté de communes des Pays de L'Aigle

Construction de l'extension et le réaménagement
de l'accueil du pôle de santé libéral et ambulatoire
de Moulins-La-Marche

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification du maître d'ouvrage : communauté de communes des Pays de L'Aigle, 5, place du Parc, 61300 L'Aigle.

Mandataire : Shema, Les Rives de l'Orne, 15, avenue Pierre-Mendès-France, BP 53060, 14018 Caen cedex. Tél. 02 31 46 91 40.

Objet du marché : construction de l'extension et le réaménagement de l'accueil du pôle de santé libéral et ambulatoire de Moulins-La-Marche (61380).

Lieu d'exécution des travaux : Moulins-La-Marche (61380).

Cette opération a déjà fait l'objet d'une consultation précédente en date du 28 janvier 2019.

La présente consultation ne concerne que le lot 01 : terrassement, VRD.

Les autres lots définis ci-après, sont en cours d'attribution :

Lot 02 : maçonnerie, gros oeuvre, carrelage.

Lot 03 : charpente bois, bardage.

Lot 04 : couverture ardoise, étanchéité.

Lot 05 : menuiseries extérieures.

Lot 06 : plâtrerie, menuiseries intérieures.

Lot 07 : plafonds modulaires.

Lot 08 : sols souples.

Lot 09 : électricité.

Lot 10 : plomberie, sanitaires, CVC.

Lot 11 : peinture.

Date prévisionnelle de lancement des travaux : avril 2019.

Durée prévisionnelle du marché : 11 mois.

Procédure de passation : procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation selon article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Validité des offres : 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de mise en oeuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

Retrait du dossier de consultation : www.shema.fr rubrique « appels d'offres ».

Pièces à fournir : les pièces à fournir sont listées à l'article 4 du règlement de consultation.

Critères, pondération :

- valeur technique de l'offre qui s'appréciera au regard du mémoire justificatif : 50 points ;

- la méthodologie détaillée de mise en oeuvre des travaux : 15 points,

- fiches techniques des matériaux, indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants : 5 points,

- un programme d'exécution des ouvrages, indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier, et confirmant les interventions aux dates indiquées dans le planning prévisionnel joint à la présente consultation : 15 points,

- les moyens humains et matériels affectés aux travaux (organigramme, nombre de personnes et fonctions affecté aux travaux,...) : 10 points,

- la note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du chantier, ainsi qu'une note descriptive des installations d'hygiène prévues : 5 points ;

- prix : 50 points.

Envoi des offres : les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur <http://okmarches-shema.omnikles.com> accessible depuis le site internet : www.shema.fr rubrique « appels d'offres ».

Renseignements : renseignements à demander via le profil acheteur : <http://okmarches-shema.omnikles.com> accessible depuis le site internet : www.shema.fr rubrique « appels d'offres ».

Date limite de remise des offres : lundi 1er avril 2019 à 12 h 00.

Date de l'envoi de la publicité pour publication : 11 mars 2019.

Lieu de consultation et de téléchargement du dossier de consultation, d'obtention des renseignements complémentaires et de dépôts des plis : <http://calvados-habitat.e-marchespublics.com> Conformément à l'article 41 du décret du 21 mars 2016 relatif aux marchés publics, la procédure est entièrement dématérialisée.

Date limite de réception des candidatures et des offres : 4 avril 2019 à 17 h 30.
Autres renseignements : le texte complet de cette annonce est également disponible sur le site www.calvados-habitat.fr rubrique : « marchés ».

Date d'envoi de l'avis à la publication : 12 mars 2019.

Avis administratifs

Commune de VARAVILLE
Mise à disposition du public
du dossier de modification n° 2
simplifiée du PLU

AVIS AU PUBLIC

Par délibération du 4 mars 2019, le maire de Varaville a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de présentation de modification simplifiée qui a pour objet de :

- d'accompagner la mutation de secteurs à réurbaniser situés en zone U,

- de préciser et mettre à jour le règlement de la zone U, dans l'attente de la fin de la procédure de révision du PLU, (dont le PADD a dès à présent fait l'objet d'un débat d'orientations).

Décide de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme :

- ouverture d'un registre en mairie de Varaville,

- consultation du dossier, avec les avis émis, en mairie de Varaville,

- concertation du public du 11 mars 2019 au 12 avril 2019 inclus aux jours et heures d'ouverture du public : (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et le mercredi de 14 h 00 à 17 h 00).

Un avis reprenant les modalités de mise à disposition sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie. Cet avis sera publié 8 jours et affiché pendant toute la durée de la mise à disposition.

À l'issue de cette mise à disposition, M. le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et approuvera le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le Maire
Joseph LETOREY.

Préfet du CALVADOS
Consultation du projet de plan
particulier d'intervention (PPI)
concernant le site EPC-France
de Boulon

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux articles R.741-18 et suivants du Code de la sécurité intérieure, le site EPC-France de Boulon fait l'objet d'un plan particulier d'intervention.

En application des dispositions de l'article R.741-26 relatif à la consultation du public sur le projet de plan particulier d'intervention de certaines installations, le projet de PPI est consultable par le public, du 9 avril 2019 au 9 mai 2019 inclus, en préfecture du Calvados (rue Saint-Laurent, 14038 Caen cedex 9), ainsi que dans les mairies de : Boulon, rue Nelson-Mandela, 14220 Boulon ; Bretteville-sur-Laize, place de la Mairie, 14680 Bretteville-sur-Laize ; Fresney-Le-Puceux, 1, rue du Tourtout, 14680 Fresney-Le-Puceux ; Saint-Laurent-de-Condé, 29, rue Nationale, 14220 Saint-Laurent-de-Condé.

Chacun peut en prendre connaissance aux jours et aux heures habituels d'ouverture de ces lieux.

Le projet de PPI est également disponible sur le site internet de la préfecture du Calvados :

<http://www.calvados.gouv.fr/projet-de-plan-particulier-d-intervention-ppi-a8251.html>

Un registre est mis en place dans chaque lieu de consultation afin de recueillir les observations du public sur le projet de plan particulier d'intervention.

Le délai de consultation d'un mois achevé, ces registres seront transmis à la préfecture du Calvados dans un délai de cinq jours ouvrables.

Ces observations seront transmises aux services instructeurs pour avis avant l'approbation de ce plan.

Pour le Préfet
et par délégation,
La Sous-préfète,
Directrice de cabinet
Signé : Camille GUYET.

Arts, culture, médias

On ne peut pas exiger d'être ignoré par un moteur de recherches

Une affaire opposait un artisan à un moteur de recherches. L'artisan se plaignait qu'en cas de recherche sur son nom, apparaissent des sites donnant des informations à caractère familial. Il avait dressé une liste des sites qu'il ne voulait plus voir apparaître dans les résultats du moteur de recherches.

Il avait d'abord obtenu satisfaction devant le tribunal, mais à tort, a conclu la Cour de cassation, car une interdiction générale ne peut pas être prononcée et il faut vérifier sur chaque site critiqué qu'il existe bien une atteinte illicite à la vie privée. (Cass. Civ 1, 14.2.2018, P 17-10.499).